



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio Mutationen - Mutations - Mutazioni

GE

CPM Holding SA, précédemment à Fribourg, CHE-101.188.533 (FOSC du 18.03.2015, p. 0/2049691). Nouveau siège: **Satigny**, rue des Sablières 4-6, 1242 Satigny. Nouvelle raison sociale: **Carasso SA**. Nouveau but: import, torréfaction, conditionnement et vente de café ainsi que commerce et courtage de café, thé, boissons et autres denrées alimentaires (cf. statuts pour but complet). Nouveau mode de communication aux actionnaires: lettre recommandée ou email avec accusé de réception. Nouveaux statuts du 13.12.2017. Fusion: reprise des actifs et passifs de Carasso-Bossert SA, à Satigny (CHE-106.064.068), selon contrat de fusion du 13.12.2017 et bilan au 30.06.2017, présentant des actifs de CHF 1'177'425.97, des passifs envers les tiers de CHF 2'211'171.18, soit un excédent de passifs de CHF 1'033'745.21. Conformément à l'attestation d'un expert-réviser agréé, des créances du montant du découvert et du surendettement de la société transférante et de la société reprenante ont été postposées. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Fusion: reprise des actifs et passifs de Cafipro SA, à Satigny (CHE-106.041.920), selon contrat de fusion du 13.12.2017 et bilan au 30.06.2017, présentant des actifs de CHF 1'347'716.83, des passifs envers les tiers de CHF 1'561'832.80, soit un excédent de passifs de CHF 214'115.97. Conformément à l'attestation d'un expert-réviser agréé, des créances du montant du découvert et du surendettement de la société transférante et de la société reprenante ont été postposées. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Carasso Marie-Claire, décédée, n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. Carasso Philippe est maintenant domicilié à Satigny. Currat Yves Olivier signe collectivement à deux, désormais avec Carasso Grégoire ou Carasso Philippe. Carasso Grégoire signe collectivement à deux, désormais avec Currat Yves Olivier. Nicolet Philippe, du Landeron, à Bougy-Villars, est membre du conseil d'administration sans signature sociale.

Registre journalier no 22652 du 19.12.2017 / CHE-101.188.533 / 03952909

